



Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Ministère de la Mer

DÉCLARATION à la CAP du 08 décembre 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

La CAP de ce jour est consacrée, aux recours sur les Comptes-Rendus d'Entretiens Professionnels (CREP).

Nous sommes surpris car les années passées, à cette période de l'année, nous avons à l'ordre du jour les recrutements externes. La CAP reste compétente pour les recrutements et donc ceux-ci ne peuvent pas être réalisés sans la consultation de la CAP.

Pour rappel, le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, Titre III : attributions, Article 25 , modifié par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 - art. 28

I.-Les commissions administratives paritaires connaissent :

1° En matière de recrutement, des refus de titularisation et des licenciements en cours de stage en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;

Quand comptez-vous consulter la CAP, sur les recrutements externes ?

Mobilités / Promotions

Les CAP sont amputées de leurs compétences en matière de mobilités, de promotions et d'avancements, depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique, loi que **Force Ouvrière** a toujours combattue fermement et dont **Force Ouvrière** demande l'abrogation.

Nous demandons que la CAP soit informée des mobilités, dans le détail, au travers d'un bilan spécifique pour les TSDD. Nous demandons qu'il en soit de même pour les promotions. Quand comptez-vous nous informer de ces bilans ?

De même, des listes complémentaires ont été établies l'an passé lors de l'exercice de promotions 2020. Nous souhaitons être informés des suites que vous leur donnerez désormais, puisque vous rebattrez les cartes encore et toujours...

Régime indemnitaire ISS/PSR :

Force Ouvrière rappelle que le régime indemnitaire des TSDD n'a pas été revalorisé depuis 10 ans. Une légère revalorisation a été opérée pour le 1er niveau de grade en 2020. Nous ne sommes pas de ceux qui se satisfont ou se réjouissent d'une telle aumône.

MTE – MCTRCT - MM / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92 055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

T.S.D.D.

A l'agenda social, qui est loin de répondre à nos revendications, a été inscrit comme priorité la revalorisation des corps techniques. **Force Ouvrière** a déjà formulé, par courrier à la DRH et SG en date du 5 juin 2020, ses revendications par grade. Nous sommes en attente de réponses. Nous profitons donc de cette CAP pour vous demander où en est la démarche de revalorisation et à quel niveau ?

Contexte général des services

Force Ouvrière dénonce le climat dans lequel s'exercent certaines missions : de moins en moins d'effectifs, des restructurations perpétuelles et des suppressions pures et simples de missions dans certains cas.

Force Ouvrière dénonce ce perpétuel démantèlement du ministère. La catégorie B risque à nouveau de payer un lourd tribut sur les effectifs 2021. Nous demandons à pouvoir disposer des effectifs cibles TSDD par services pour 2021.

Force Ouvrière souhaite vous alerter sur l'ambiance délétère qui s'installe actuellement dans les services. Le clientélisme et l'arbitraire étant devenu le sport national, l'opacité ou l'invention de critères de promotions maison vont vous amener à gérer des situations très tendues, entre agents et chefs de services sourds.

Vous en assumerez l'entière responsabilité. Vous avez délibérément voulu installer l'autoritarisme hiérarchique, vous ne pourrez donc pas jouer les surpris quand des réactions ascendantes de nature brutale se feront jour.

Promotions, mobilités, mêmes combats ! Et dire que toute l'administration a prôné que ces nouvelles modalités d'exercice allaient rendre plus transparent un système paritaire dans lequel organisations syndicales et représentants de l'administration débattaient, délibéreraient et informeraient. Aujourd'hui, ni services, ni agents ayant fait vœu de mobilité ne se retrouvent dans ce système plus opaque que jamais : publication des résultats ? Des postes qui sont affichés à une nouvelle publication au fil de l'eau, alors que des candidats n'ont pas été informés de la suite réservée à leur demande... Bref, du grand n'importe quoi sur fond d'évolutions préoccupantes pour certains services tels en matière de RH : c'est le cas des RH de proximité dans les DDI avec la création des SGC...

Les élus **FORCE OUVRIÈRE** à la CAP nationale

CONTACTS

Vos élus en CAP

spécialité Techniques Générales

Sandrine FOURCHER-MICHELIN – DDT 28

☎ 02 37 20 40 42

Pierrette DASSE – DDT 61

☎ 02 33 32 53 13

spécialité Entretien Exploitation Infrastructures

Thierry MOUZAC – DIRCO

☎ 06 82 93 99 20

spécialité Navigation Sécurité Maritime Gestion

Stéphane CLUZEL – DDTM 34

☎ 04 34 46 63 40

Syndicats Nationaux

Secrétariat SNP2E - FO

☎ 01 40 81 24 20

Secrétariat SNPAM-FO

☎ 06 86 75 24 40



BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus ! Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière.

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

Date et signature :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

Spécialité Techniques Générales

Spécialité Navigation Sécurité Maritime Gestion

Spécialité Entretien Exploitation Infrastructures

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I - 30, Passage de l'arche

92 055 - Paris La Défense Cedex 04

SN PAM

DML 30-34

4 rue Hoche - 34 200 SÈTE

MTE – MCTRCT - MM / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>